

Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017

<p><u>Nombre de conseillers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • en exercice : 19 • présents : 17 • votants : 19 	<p>L'an deux mil dix-sept, le dix juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Paul DIVANAC'H, Michel POULIQUEN, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Alain PENNOBER, Véronique LEBON Jeanne HASCOET, Béatrice LE BIHAN, Jacques LE PAGE, Marc MARCHADOUR, Annie LE BERRE, David MARCHAL, Fabienne LE BLEIS, David DADEN, Jean-René LE DONGE, Pascale FLOCH'LAY et Anthony L'HOURS.</p>
<p><u>Date de convocation</u> 4 juillet 2017</p>	<p><u>Absentes excusées</u> : Annick KERIVEL qui a donné procuration à Sylviane PENNANEACH et Régine GERARDI qui a donné procuration à Annie LE BERRE.</p> <p><u>Elue secrétaire de séance</u> : Fabienne LE BLEIS</p>

Assistait également à la réunion Guillaume KHA, Secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR :

N° délibération	Objet de la délibération
D-2017-36	1. Maison de santé : validation du périmètre de l'opération
D-2017-37 D-2017-38	2. Affaires foncières : a. Location d'une parcelle pour la gestion du stationnement à Kervel b. Avis sur la vente de 4 logements sociaux
D-2017-39	3. Urbanisme : proposition de changement de nom de voie communale
D-2017-40 D-2017-41	4. Finances : a. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État b. Tarifs des locations de salle : mise en place d'un tarif horaire
D-2017-42	5. Enfance jeunesse : modification du règlement de la cantine municipale
D-2017-43	6. Installations classés : avis sur le projet de création d'une unité de thermolaquage de pièces en aluminium à Locronan
D-2017-44	7. Modification des statuts du SIVU pour la construction d'un centre de secours et d'incendie à Douarnenez
	8. Affaires diverses

20h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'assemblée, en début de séance, adopte le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017.

1. Maison de santé pluridisciplinaire : validation du périmètre de l'opération – D-2017-36

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a sollicité la Société d'aménagement du Finistère (SAFI) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire de Plonévez-Porzay pour un montant de 14 209,00 € HT.

La SAFI propose au Conseil municipal de valider le périmètre de l'opération. Cette phase permet d'établir les éléments de programme nécessaires au lancement de la consultation de concepteurs. Ce périmètre d'opération est le suivant :

1. Description du projet :

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le Parc d'Activité du Porzay (lot 9).

2. Programme des surfaces :

Accueil/Communs	127,25 m ²
Infirmier 1	20,03 m ²
Infirmier 2	20,05 m ²
Kinésithérapeute	65,08 m ²
Médecins	80,59 m ²
Ostéopathe	20,05 m ²
Paramédicaux A	15,00 m ²
Paramédicaux B	15,05 m ²
Podologue	25,05 m ²
WC	11,29 m ²
TOTAL	399,42 m²

Une tranche optionnelle sera à prévoir afin de permettre une extension du bâtiment pour des professionnels de santé qui exprimeraient le souhait d'intégrer la maison de santé pluridisciplinaire.

3. Enveloppe financière prévisionnelle :

A ce stade des études, l'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 812 168,00 € HT soit 974 601,60 € TTC.

L'estimation des coûts de travaux s'élève à 644 159,00 € HT comprenant l'aménagement des abords du bâtiment. Il est précisé que les travaux de VRD (réseaux, voirie, stationnement) afférents à l'équipement seront traités dans le cadre d'un projet global d'aménagement.

4. Planning prévisionnel :

Consultation de maîtrise d'œuvre : 1,5 mois

Esquisse : 1,5 mois

APS : 1,5 mois

APD – Permis de construire : 2 mois

Dossier de consultation des entreprises : 2 mois

Appel d'offres travaux : mai 2018

Travaux : juillet 2018- septembre 2019.

Livraison : septembre 2019.

Le délai du chantier est donné à titre indicatif sur la base des données du programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve et arrête le périmètre de l'opération de réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire tel que défini ci-dessus,
- approuve l'enveloppe financière globale de l'opération présentée ci-dessus,
- prend acte du planning prévisionnel de cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2a. Location d'une parcelle pour la gestion du stationnement à Kervel – D-2017-37

Lors de la période estivale, la plage de Kervel connaît une forte affluence. Cela engendre des difficultés de stationnement au sein du village.

En conséquence, le Maire propose que la commune loue des parcelles à des fins de stationnement lors des périodes de forte affluence des mois de juillet et août de chaque année. Les parcelles concernées sont cadastrées n° ZZ 194, 195, 313 et 340.

Ces périodes vont régulièrement du 13 juillet jusqu'au lendemain de la fête de Kervel organisée par la commune, d'une part, et la période de mi-août, d'autre part.

Pour cette année, les périodes retenues vont du 13 au 24 juillet inclus et du 12 au 16 août inclus.

Monsieur le Maire propose également d'indemniser l'exploitant de ces parcelles à hauteur de 340 € par période.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la possibilité de louer les parcelles concernées chaque année et l'indemnisation proposée ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2b. Avis sur la vente de 4 logements sociaux – D-2017-38

Vu l'article L. 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitat,

Lors de sa séance du 19 décembre 2016, le Conseil municipal a émis un avis favorable sur la mise en vente de 4 logements sociaux situés résidence Kreisker et rue Saint Michel par Finistère Habitat sous réserve de l'autorisation des services de l'Etat

Par courrier en date du 19 mai 2017, Finistère Habitat informe la commune de l'avis favorable de la Direction départementale des territoires et de la mer. De plus, le service des domaines a estimé le prix des maisons rue Saint Michel à 82 000 € et résidence Kreisker à 67 000 €.

Désormais, Finistère Habitat sollicite le Conseil municipal sur les prix de vente qu'il a fixé à 79 000 € pour les maisons rue Saint Michel et à 64 000 € résidence Kreisker.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces prix.

3. Avis sur le projet de PLU arrêté de Ploéven – D-2017-39

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 132-12,
Vu l'avis de la commission urbanisme, développement durable et économie réunie le 7 juillet 2017,

Monsieur Pascal BODENAN, Adjoint en charge de l'urbanisme, informe que par délibération en date du 18 mai 2017, le Conseil municipal de la commune de Ploéven a arrêté son projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.). Ce projet a ensuite été transmis aux personnes publiques associées, dont la commune de Plonévez-Porzay en tant que commune limitrophe.

Monsieur BODENAN précise que les règles définies dans le projet de P.L.U. de la commune de Ploéven sont cohérentes avec celles du P.L.U. de la commune de Plonévez-Porzay.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet arrêté de P.L.U. de la commune de Ploéven.

4a. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État – D-2017-40

Vu la délibération n°46-210 du Conseil municipal du 28 juin 2010 relative à la télétransmission,
Vu la délibération n°2017-34 du Conseil municipal du 29 mai 2017 relative à la télétransmission des actes budgétaires,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'étendre le périmètre de la télétransmission à tous les actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat ainsi que tous les actes budgétaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du maire et autorise ce dernier à signer un avenant à la convention initiale.

4b. Tarifs communaux – D-2017-41

Vu la délibération n°75-2008 du Conseil municipal du 19 décembre 2008 relative aux tarifs communaux,
Vu la délibération n°2016-62 du Conseil municipal du 19 décembre 2016 relative aux tarifs communaux,

La commune de Plonévez-Porzay dispose de tarifs pour la location de salles par des associations extérieures à la commune et pour les locations à but commercial. Ces tarifs sont actuellement fixés à la journée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la possibilité de proratiser ces tarifs à la demi-journée et à l'heure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire. Les nouvelles modalités de tarification entreront en vigueur à compter du 28 août 2017.

5. Modification du règlement de la cantine municipale - D-2017-42

Vu la délibération n°2012/32 du Conseil municipal du 9 juillet 2012 approuvant les règlements des services enfances et jeunesses et périscolaires,

Madame Sylviane PENNANEAC'H propose à l'assemblée une révision du règlement de la cantine en date de 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement cantine.

6. Avis sur le projet de création d'une unité de thermolaquage de pièces en aluminium à Locronan – D-2017-43

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R. 123-1 suivants et R. 181-38 ;
Vu l'avis de la commission urbanisme, développement durable et économie réunie le 7 juillet 2017,

Par arrêté en date du 16 mai 2017, Monsieur le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 12 juin au jeudi 13 juillet 2017, sur la demande présentée par la société SERENS sise au lieu-dit Maner-Lac à Locronan, de création d'une unité de thermolaquage de pièces en aluminium située à la même adresse.

En application de l'article R. 181-38 précité, le Conseil municipal peut donner un avis sur ce projet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet présenté dans le dossier d'enquête publique.

7. Modification des statuts du SIVU pour la construction d'un centre de secours et d'incendie à Douarnenez – D-2017-44

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-20,

Monsieur Pascal BODENAN, Adjoint au Maire et délégué de la commune au SIVU cité en objet, informe l'assemblée délibérante que par délibération en date du 14 avril 2017, le comité syndical a modifié les statuts du SIVU afin prendre en compte la substitution de la commune de Locronan par Quimper Bretagne Occidentale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette modification de statuts.

En fin de séance, les points suivants sont abordés :

- Monsieur Pascal BODENAN, Adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée que la commune a été alertée par d'une problématique d'adressage dans le secteur de Kerguevel et Croisement du Mez. Il propose à l'assemblée d'entamer une réflexion avec les administrés concernés afin de remédier à ce problème. Accord à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour chaque administré de demander des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques dans un local d'habitation ou dans un établissement recevant du public. Pour cela, il est nécessaire de remplir un document cerfa (n°15003*01) disponible sur le site www.service-public.fr. Une fois le formulaire complété, il doit être visé par le Maire. Les résultats des mesures sont ensuite rendus publics par l'Agence sur le site www.cartoradio.fr.

Le Maire déclare la séance du conseil municipal levée à 21h38

La séance du conseil du 10 juillet 2017 comprend les délibérations D-2017-36 à D-2017-44

Suivent les signatures :

Paul DIVANAC'H		Jacques LE PAGE	
Michel POULIQUEN		Marc MARCHADOUR	
Sylviane PENNANEACH		Annie LE BERRE	
Pascal BODENAN		David MARCHAL	
Alain PENNOBER		Fabienne LE BLEIS	
Véronique LEBON		David DADEN	
Jeanne HASCOET		Jean-René LE DONGE	
Annick KERIVEL	Absente	Pascale FLOCHLAY	
Régine GERARDI	Absente	Anthony L'HOURS	
Béatrice LE BIHAN			